CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
20 SEP. 2016
2397

CSV FRAKTIOUN

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement concernant les déchets de verdure.

En réponse aux questions parlementaires n°2020 du 20 avril 2016 et n°2081 du 23 mai 2016 au sujet des déchets de verdure, Madame la Ministre de l'Environnement a précisé que le Département de l'environnement a entamé les travaux pour établir au niveau national un système de collecte en vue de la valorisation des déchets de verdure. Ce système devrait être opérationnel à partir de l'année prochaine. Un groupe de travail constitué par les acteurs principaux du secteur a eu lieu en date du 2 juin 2016. Les participants ont proposé plusieurs pistes de solutions qui devraient être analysées en détail dans une analyse du potentiel pour déterminer les quantités et la qualité des déchets verts disponibles. Selon mes informations, les personnes privées rencontrent actuellement de sérieux problèmes pour évacuer leurs déchets de verdure.

Au vu du fait que l'automne est proche et que l'automne est une des meilleures saisons pour procéder à un élagage des haies et arbres et que les travaux forestiers viennent de commencer dans les bois, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement.

- Madame la Ministre peut-elle nous informer sur les diverses solutions qui ont été identifiés lors du workshop du 2 juin 2016 ?

- L'étude du potentiel de la valorisation des déchets de verdures a-t-elle déjà était réalisée et le cas échéant qui était responsable de son élaboration et quelles en sont les conclusions ?

- Madame la Ministre peut-elle nous informer sur la quantité annuelle produite de déchets de verdure ?

- Le matériel en question peut-il être utilisé dans les chauffages aux copeaux de bois ? Les acteurs du terrain ont-ils participé au workshop du 2 juin 2016 ?

- Quand Madame la Ministre entend-elle présenter le concept d'un système national pour la collecte et la valorisation de déchets de verdure ?

- Quelles sont les ponts essentiels de ce concept ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen
Députée

Marco Schank
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 17 OCT. 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
17 OCT. 2016

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°2397

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°2397 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Réponse de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°2397 du 20 septembre 2016 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank

L'atelier du 2 juin 2016 a réuni plus de 70 acteurs concernés par la gestion des déchets de verdure afin d'aborder les problèmes qui se posent sur le terrain et de discuter les possibilités de la mise en place d'une logistique de collecte et de traitement de ces déchets au niveau national. Le compte rendu de ce workshop avec la liste des personnes qui y ont participé est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : http://www.environnement.public.lu/dechets/dossiers/Gestion-des-dechets-de-verdure/index.html.

Une des conclusions essentielles concerne la nécessité d'une étude du potentiel de valorisation énergétique de la biomasse ligneuse au niveau national.

Cette étude a pour premier objectif la détermination des quantités et natures de déchets verts disponibles, des capacités de traitement, de valorisation et de collectes existantes et des besoins éventuels en capacités supplémentaires. Etant donné qu'au passé les déchets de verdure étaient souvent soit incinérés, soit réutilisés sur place, il n'était jusqu'à présent pas possible de répertorier les quantités produites. Or, cette quantification constitue une étape importante dans la mise en œuvre d'une logistique performante.

Actuellement l'Administration de l'environnement a chargé le bureau d'étude IGLux avec l'élaboration de cette étude de potentiel. Outre la détermination des quantités, l'étude devra également concevoir la mise en place d'une logistique cohérente à l'échelle nationale pour des quantités plus substantielles de déchets de verdure émanant de la viticulture, de la sylviculture et de l'agriculture ainsi que des vergers. Afin de prendre en compte les besoins des différents acteurs, les organismes concernés tels que les communes, les syndicats, les opérateurs de traitement et les opérateurs des points de collecte, ainsi que les producteurs de déchets sont contactés et associés à l'élaboration du concept.

Le concept vise une utilisation écologique et optimisée de la matière première et la valorisation de la biomasse produite sur le territoire-même du Luxembourg ainsi qu'une meilleure qualité de l'air. Les copeaux de bois produits à partir de déchets de verdure peuvent être utilisés dans certaines installations de chauffage pourvu qu'elles soient dotées de la technique nécessaire. Dans tous les cas, la mise en œuvre n'occasionnera des coûts supplémentaires pour les producteurs de déchets de verdure.

Jusqu'à la mise en œuvre du concept, des solutions transitoires sont prévues. Une fois celles-ci sont prêtes, les parties intéressées seront contactées pour les informer des modalités exactes du concept. Par ailleurs, une communication afférente pour en informer tant la population que les milieux professionnels concernés vient d'être faite au courant de la semaine du 3 octobre 2016 moyennant un communiqué de presse.